

*Devarim*

*Le chemin du mont Séïr*

*(Discours du Rabbi, second jour de la fête de Chavouot 5737-1977)*

*(Likouteï Si'hot, tome 19, page 1)*

*(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Devarim 1, 2)*

1. Commentant le verset<sup>(1)</sup> : “onze jours depuis le ‘Horev, par la route du mont Séïr, jusqu’à Kadesh Barnéa”, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent<sup>(2)</sup>, et Rachi en fait mention dans son commentaire de la Torah, que cette route de ‘Horev à

Kadesh Barnéa, représentant une marche de onze jours, fut parcourue par les enfants d’Israël en trois jours<sup>(3)</sup>.

Et, Moché, notre maître, en déduisit une remontrance supplémentaire<sup>(4)</sup>, que Rachi précise en ces termes :

---

(1) Devarim 1, 2.

(2) Sifri sur ce verset, selon l’avis de Rabbi Yehouda.

(3) Le commentaire de Rachi sur le verset Beaalote’ha 11, 1 dit : “Comme nous nous sommes fatigués sur ce chemin, pendant trois jours !”, jusqu’à Kivrot Ha Taava. Néanmoins, il est clair que Rachi ne veut pas dire qu’ils marchèrent pendant trois jours, comme le signifie le Rachbam et l’on verra son commentaire sur notre Paracha. En effet, un commentaire préalable de Rachi, sur le verset 10, 33, précise que : “ils parcoururent une distance de trois jours en une seule journée”. En fait, Rachi souligne ici que cette marche de trois jours fut une peine et, quand on la parcourt en une seule journée, ce désagrément est

---

encore plus important. Dans notre Paracha, Rachi dit aussi : “se donna tant de peine”, faisant référence à la fatigue d’un trajet de onze jours parcouru en trois jours. Et, l’on ne peut pas se demander comment l’expression : “se donna tant de peine” peut se rapporter à la Présence divine, car le verset Beaalote’ha 10, 36 l’établit clairement, pour ce qui fait l’objet de notre propos : “Quand elle se posait, il disait : viens, Eternel” et Rachi explique, à cette référence, que : “ce terme indique le repos”. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Yethro 19, 18.

(4) Ceci permet de comprendre pourquoi le présent verset mentionne aussi une remontrance, d’une manière allusive, comme le premier verset.

“Moché leur dit<sup>(5)</sup> : Voyez ce que vous avez causé ! Il n'est pas de chemin plus court, entre 'Horev et Kadesh Barnéa, que celui du mont

Séïr, représentant une marche de onze jours. Or, vous l'avez parcouru en trois jours !”. Rachi établit le compte de ces trois jours<sup>(6)</sup>, puis il poursuit :

---

(5) Ce sont les propos que Moché tint devant Israël, bien qu'ils n'apparaissent pas dans le verset, comme l'indique la note précédente.

(6) On notera que ce compte inclut également les jours de voyage et les arrêts, de même que les trente-sept jours en lesquels ils furent retenus, qui ne furent pas entiers. On verra, sur ce point, les commentateurs de Rachi, à cette référence. Concernant le détail de ces voyages, comme l'expliquent ces commentateurs, on connaît le principe selon lequel le verset a pour objet de préciser, comme le dit le commentaire de Rachi sur le verset Noa'h 10, 25. On peut donc l'appliquer au commentaire de Rachi lui-même. Celui-ci précise qu'en quittant 'Horev, ils avancèrent pendant un jour, lequel, d'après Rachi, ne se prolongeait pas par sa nuit, comme nous le montrerons plus loin. On peut penser qu'il en fut de même pour les deux jours suivants. Il y eut donc, au total, trois jours entiers, mais sans les nuits. En effet, le voyage était tel que la Présence divine se “donnait de la peine”, d'une façon miraculeuse. Il n'y avait donc pas lieu d'augmenter cette peine et d'agrandir le miracle, au-delà de ce qui est rendu nécessaire par le sens simple des versets et les Midrashim de nos Sages. Tout d'abord, ils partirent le 20 Iyar et ce jour faisait partie du voyage, comme le dit

---

Rachi, commentant le verset Bealote'ha 10, 11, qui précise : “dix jours”, à partir de 'Horev. Dès lors, “ils marchèrent pendant un jour”, comme le dit Rachi, à propos du verset 10, 33. Ils parvinrent à Kivrot Ha Taava à la fin de ce jour, dans la nuit, veille du 21 Iyar. Ils restèrent là pendant trente jours, comme le précise Rachi, à cette référence et, cette nuit-là : “le peuple était... ceux qui étaient effrontés parmi eux... l'Eternel dit à Moché : rassemble pour Moi... Et tu diras au peuple : sanctifiez-vous demain”. En apparence, cette explication est très difficile à admettre. Néanmoins, c'est bien ainsi qu'il faut interpréter le commentaire de Rachi sur la Torah, afin que son affirmation, sur la durée de leur séjour, trente jours, ne contredise pas son affirmation, commentant le verset Bealote'ha 11, 20 : “ils mangèrent et eurent de la peine pendant trente jours”. Ce n'est pourtant pas ce qu'il dit dans son commentaire du traité Taanit 29a, selon la Hala'ha et à différentes autres références de son commentaire sur la Torah. Or, ils ne commencèrent à manger que le lendemain. Manger de la viande pendant trente jours est un malheur et il convient donc de le réduire, dans toute la mesure du possible, d'en faire trente jours qui ne sont pas entiers, depuis le matin du 21 Iyar jusqu'au

“la Présence divine se donna tant de peine pour vous, afin de hâter votre entrée en Terre sainte. Mais, vous avez gâché tout cela et D.ieu vous a donc fait tourner autour du mont Séir pendant quarante<sup>(7)</sup> ans”.

La formulation de Rachi indique que l’aspect essentiel de cette remontrance n’est pas le fait que : “vous avez gâché tout cela” et qu’en conséquence, les enfants d’Israël devaient passer quarante ans dans le désert, au lieu de se rendre directement en Erets

Israël. En réalité, précisément parce que “vous avez gâché tout cela”, leur avancement devint le contraire du fait que : “la Présence divine voulait hâter votre entrée en Terre sainte”, avec une rapidité inhabituelle<sup>(8)</sup>. Ainsi, ces “onze jours depuis le ‘Horev” correspondent à la distance qui sépare ‘Horev de Kadesh Barnéa, c’est-à-dire onze jours de marche et c’est précisément cela qui introduit la remontrance dont il est fait état ici<sup>(9)</sup>.

---

matin du 21 Sivan, compris. Puis, ils quittèrent Kivrot Ha Taava et séjournèrent à ‘Hatsérot, le 22 Sivan. Myriam fut enfermée pendant sept jours, ce qui est également un malheur que l’on ne doit pas prolonger. De même, l’isolement du lépreux ne doit pas durer vingt-quatre heures. Ce fut donc du 22 au 28 Sivan. Le 28 Sivan, ils quittèrent ‘Hatsérot et le 29, plus exactement la nuit, veille du 29, ils parvinrent dans le désert de Paran. C’est la raison pour laquelle le Séder Olam, au chapitre 8, parle du 28 Sivan. Ce même jour, au matin du 29 Sivan, furent envoyés les explorateurs. Il y eut donc bien, au total, trois journées entières, du matin au soir, le 20 Iyar, le 21 Sivan et le 28 Sivan. On peut aussi donner une autre explication, de tout cela, mais l’on ne le fera

---

pas ici. On verra, sur ce point, le Séder Olam, au chapitre 8.

(7) Il n’y eut, en fait, que trente-neuf ans et l’on verra, à ce propos, le commentaire de Rachi sur le verset Chela’h 14, 33, mais ce point doit encore être approfondi.

(8) On verra aussi le commentaire de Rachi sur les versets Beaalote’ha 10, 29 et 33, puis 11, 1, Bo 12, 37 et Yéthro 19, 4.

(9) Il n’en est pas de même, en revanche, si l’on dit que la remontrance est essentiellement sur le fait de les avoir retenus dans le désert pendant quarante ans, au lieu de se rendre directement en Erets Israël, par une route qui est courte. Les “onze jours” sont alors partie intégrante de cette remontrance.

Cette conclusion semble, pourtant, difficile à comprendre. Il est vrai que le chemin de 'Horev à Kadesh Barnéa fut parcouru par les enfants d'Israël en trois jours. Moché avait bien perçu que : "vous l'avez parcouru pendant trois jours" et cet élément faisait partie de la remontrance qu'il formulait<sup>(10)</sup>. En revanche, pourquoi en faire son aspect essentiel ? Car, même si le verset précise que la distance de 'Horev à Kadesh Barnéa était "une marche de onze jours"(11), cela pouvait n'être qu'une entrée en matière à la remontrance.

En tout état de cause, cela veut dire qu'il n'y a pas de mi-chemin, en la matière. Leur marche dans le désert pouvait ou bien avoir pour objet de : "hâter votre entrée en Terre sainte" ou bien contribuer à l'inverse de cela. Or, d'une

manière surnaturelle, du fait des fautes des enfants d'Israël, cette marche dura quarante ans. De ce fait, Moché mit en relation les deux éléments, en un même contexte. S'il n'y avait pas là un miracle, c'est nécessairement l'inverse qui était vrai<sup>(12)</sup>.

2. Comme on vient de le voir, l'avancement des enfants d'Israël ne peut être considéré que d'une des deux façons opposées qui ont été précédemment définies. Ceci nous permettra de comprendre une explication des Tossafot portant sur un passage surprenant de la Guemara.

La Guemara rapporte<sup>(13)</sup> que Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï eut une controverse avec un Baïtoussi, à propos de sa conception selon laquelle Chavouot est toujours "après le Chabbat". En effet, les

---

(10) C'est la raison pour laquelle Rachi en fait mention dans son commentaire de la Torah, qui exprime le sens simple du verset.

(11) Bien plus, le Tséma'h Tsédek écrit, dans le Or Ha Torah, Parchat Devarim, à la page 16, que ces "quarante ans" sont : "l'explication de ce qui est écrit par la suite : 'et, ce fut à

---

l'issue de quarante ans', à la différence de ce qu'écrit le Réem".

(12) Selon les termes du Be'hayé, à cette référence : "s'il n'en avait pas été ainsi, le chemin se serait raccourci pour vous, alors que, du fait de vos fautes, il s'est rallongé".

(13) Traité Mena'hot 65a et pages suivantes.

Baïtoussim interprètent le verset : “vous compterez pour vous à partir du lendemain du Chabbat”<sup>(14)</sup> comme s’appliquant au Chabbat originel. Ce Baïtoussi prétendait donc que : “Moché notre maître aimait les enfants d’Israël et il savait que Chavouot ne dure qu’un seul jour. Il l’instaura donc au lendemain du Chabbat afin que le plaisir des enfants d’Israël se prolonge deux jours”.

Rabbi Yo’hanan Ben Zakaï lui répondit en lui citant le verset : “onze jours depuis le ‘Horev” et il lui demanda : “Si Moché, notre maître aimait les enfants d’Israël, comment se fait-il qu’il les retarda, dans le désert, pendant quarante ans ?”.

Les Tossafot<sup>(15)</sup> expliquent que Rabbi Yo’hanan Ben Zakaï fit précisément le choix de ce verset, “lui cita ce verset”<sup>(16)</sup> comme preuve que : “il les retarda dans le désert pen-

dant quarante ans” et que l’on peut le justifier d’après le commentaire de Rachi, précédemment cité, qui dit que les enfants d’Israël parcoururent cette distance en trois jours. De la sorte, Rabbi Yo’hanan Ben Zakaï voulait dire que : “s’il aimait les enfants d’Israël, pourquoi les retardait-il pendant quarante ans, car ils ne parvinrent pas à parcourir cette distance en trois jours, comme ils l’avaient fait ?”.

On peut toutefois se poser la question suivante. Pourquoi est-il si important de constater que : “ils ne parvinrent pas à parcourir cette distance en trois jours, comme ils l’avaient fait” ? On aurait pu se demander pourquoi ils restèrent dans le désert pendant quarante ans également s’ils avaient parcouru cette distance de ‘Horev à Kadesh Barnéa, non pas en trois jours, mais bien en onze jours<sup>(17)</sup> !

---

(14) Emor 23, 15. Il en est de même pour l’expression : “lendemain du Chabbat”, au verset 11.

(15) Au paragraphe : “Onze jours”.

---

(16) Selon les termes de la Guemara, à cette référence.

(17) Comme le dit le commentaire de Rachi, à cette référence du traité Menahot.

Cependant, on peut comprendre qu'il en soit ainsi, d'après ce qui a été expliqué au préalable. En effet, leur manière d'avancer, s'il ne les avait pas "retardé dans le désert", leur aurait effectivement permis de : "parcourir cette distance en trois jours, comme ils l'avaient fait".

3. Il semble, toutefois, que cette explication ne soit pas encore suffisante. Il est vrai qu'au lieu d'être retardés dans le désert, ils auraient pu avancer, non pas de façon habituelle, mais plus rapidement, au point de parcourir cette distance en trois jours. En revanche, pourquoi est-il nécessaire de souligner tout cela dans la réponse au Baïtoussi et que, de ce fait : "il lui cita ce verset", précisément ?

Il faut bien en conclure que l'argument du Baïtoussi, selon lequel c'est par amour des enfants d'Israël que

Moché instaura Chavouot après le Chabbat, était réfuté précisément par ce séjour dans le désert, pendant quarante ans. Il s'agissait, en l'occurrence, non pas d'un avancement normal, vers Erets Israël, mais bien d'une traversée miraculeuse, qui fut très rapide.

4. Il a été, une fois, expliqué longuement<sup>(18)</sup> que les discussions que nous trouvons dans le Talmud et les Midrashim, entre les Sages d'Israël et des non Juifs ou bien des Baïtoussim, de même que les propos échangés entre les Sages de la Michna et ces personnes, bien plus que le détail de ces échanges, rapportés par la Torah, Torah de vérité, conduit à penser que, selon la logique de la Torah, l'argument de ce Baïtoussi avait effectivement sa place. De fait, les réponses des Sages d'Israël n'avaient pas uniquement pour objet de réfuter l'argument<sup>(19)</sup>. Elles sont

---

(18) On verra la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 18, à la page 240, à propos des questions des hommes d'Alexandrie, à la fin du traité Nidda 69b.

---

(19) On verra ce qui est expliqué, pour ce qui fait l'objet de notre propos, dans le Likouteï Si'hot, tome 12, à la page 96, dans la note 6. Au sens le plus simple, on peut dire que, par rapport aux explications, les réponses sont insignifiantes.

rigoureusement exactes, conformes à la Torah de vérité.

Ceci nous permettra de comprendre les termes qui sont employés, dans l'argument présenté par le Baïtoussi, en l'occurrence : "Moché notre maître aimait les enfants d'Israël et il savait que Chavouot n'est qu'un seul jour. Il l'instaura donc au lendemain du Chabbat". De ce fait, il ne fit pas dépendre la décision de D.ieu, mais bien de Moché, notre maître, qui, par amour pour les enfants d'Israël, aurait instauré Chavouot au lendemain du Chabbat. Or, on peut s'interroger sur cette affirmation, car

le Baïtoussi basait sa conception sur le verset : "au lendemain du Chabbat", s'appliquant au Chabbat originel, non pas sur une décision de Moché, notre maître<sup>(20)</sup>.

L'explication de tout cela est la suivante. Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, établissent plusieurs déductions<sup>(21)</sup>, citent plusieurs preuves, montrant que Chavouot est célébré cinquante jours après le lendemain du premier jour de la fête de Pessa'h. De ce fait, l'explication selon laquelle : "le lendemain du Chabbat" se rapporte au Chabbat originel n'a pas sa place dans les versets de la Torah<sup>(22)</sup>.

---

(20) C'est la question du Tson Kodachim, posée à cette référence du traité Mena'hot et du Tiféret Israël, du Maharal de Prague, à la fin du chapitre 6. Les Tossafot, à cette référence, écrivent que : "le Saint béni soit-Il lui donna Son accord", mais il est difficile d'admettre que la raison de l'Injonction : "vous compterez pour vous, depuis le lendemain du Chabbat" est la décision de Moché. Néanmoins, D.ieu lui signifia Son accord et Il en fit une Injonction de la

---

Torah. C'est ainsi que le traité Chabbat 87a dit : "trois éléments... le Saint béni soit-Il signifia Son accord", sans que l'on retrouve les Injonctions correspondantes dans la Torah. On verra aussi le Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 19, au paragraphe 33. (21) Traité Mena'hot 65b et pages suivantes.

(22) Le Maharcha, notamment, à cette référence du traité Mena'hot, dit que : "l'on observe que la fête peut être appelée Chabbat".

Toutefois, le Baïtoussi prétendait<sup>(23)</sup> que c'est Moché, notre maître, qui instaura<sup>(23\*)</sup> Chavouot au lendemain du Chabbat. En d'autres termes, les mois devaient être fixés de telle façon<sup>(24)</sup> que le premier jour de Pessa'h soit systématiquement un Chabbat. Selon la formule bien connue, "on rajoute un jour au mois, en cas

de besoin"<sup>(25)</sup>, afin d'accorder les deux éléments, le compte de l'Omer à la fois au "lendemain du Chabbat" originel et "au lendemain de la fête". En effet, la raison de cette pratique était : "que le plaisir des enfants d'Israël se prolonge pendant deux jours", comme on le verra par la suite, aux paragraphes 6 et 7.

---

(23) Les Saducéens disent que Chavouot est : "après le Chabbat", non pas par une décision de Moché, mais parce que tel est le sens du verset : "lendemain du Chabbat". Malgré cela, ce Baïtoussi rechercha un argument, une explication, d'une manière conforme à la conception des Sages d'Israël, pour établir que Chavouot doit être célébré : "après le Chabbat". (23\*) On peut penser que le fondement de cet argument saducéen, selon lequel le jour de Chavouot fut fixé par Moché, s'explique parce que l'on en trouve l'équivalent dans la préparation de Chavouot, don de la Torah et l'on verra ce que dit, à ce propos, la note 35, ci-dessous. En effet, "Moché ajouta une journée de sa propre initiative et le Saint béni soit-Il lui signifia Son accord", selon le traité Chabbat, à la même référence.

(24) Ce que le texte explique ici permet de comprendre ce qui est dit dans le Yerouchalmi, traité Roch Hachana, chapitre 2, au paragraphe 1, de même que dans le commentaire de Rachi sur

---

le traité Roch Hachana 22b : les erreurs faites, à cause des hérétiques, dans le témoignage sur le nouveau mois, s'expliquent parce que, selon les Baïtoussim, Chavouot doit être au lendemain du Chabbat. Ceux-ci payèrent donc de faux témoins, afin que le premier jour de la fête de Pessa'h soit un dimanche. Il en était ainsi non seulement parce qu'ils voulaient que le calendrier soit fixé de cette façon, comme le disent Rachi, à cette référence et le Korban Ha Eda, à cette référence du Yerouchalmi, mais aussi parce que Chavouot fut instauré de cette façon, "après le Chabbat", de sorte que les mois soient instaurés pour que le premier jour de la fête de Pessa'h soit un Chabbat. Mais, l'on verra aussi la note 23, à ce propos.

(25) Rambam, lois de la sanctification du nouveau mois, chapitre 3, à partir du paragraphe 17. On verra les commentateurs, à cette référence et les ouvrages traitant des calculs permettant d'établir le calendrier, qui montrent comment réfuter ces arguments.

C'est la raison pour laquelle, après avoir réfuté la raison de cette pratique, "il les retarda dans le désert pendant quarante ans", comme on le verra au paragraphe 9, Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï cita une preuve du verset, établissant qu'il est impossible d'instaurer une telle pratique. Car, ce verset montre que le calendrier peut être arrêté de deux façons, avec : "la fête qui est un Chabbat", ou bien avec : "la fête qui est au milieu de la semaine"<sup>(26)</sup>.

5. On vient de voir que les différents aspects de cette discussion trouvent effectivement leur place dans la logique de la Torah, ce qui peut permet de poser une très forte question sur le thème de cette controverse. La conception du Baïtoussi est basée sur

le fait que Moché, notre maître, aimait les enfants d'Israël. A l'inverse, Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï s'étonne d'une telle affirmation et il la conteste.

L'explication de tout cela est, brièvement, la suivante. En disant : "Si Moché, notre maître, aimait les enfants d'Israël", Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï ne veut, bien entendu, pas signifier que l'amour du prochain de Moché ne serait pas aussi intense que ce qu'on imagine le Baïtoussi, lequel en déduit qu'il instaura pour eux deux jours de plaisir. Il veut dire, en fait, que cet amour est d'une nature totalement différente, beaucoup plus profonde. Un tel amour n'a pas toujours pour effet de provoquer le plaisir évident des enfants d'Israël.

---

(26) Ceci permet de comprendre pourquoi Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï lui donna précisément cette réponse, plutôt que les autres explications, figurant à cette référence du traité Menahot. Bien plus, il est dit, à la page 66a, que : "tous les avis", y compris celui de Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï, "acceptent cette question, sauf deux". En effet, seule cette explication

---

permet d'établir que la fête peut être au milieu de la semaine. A l'inverse, les autres explications font uniquement la preuve que le compte de l'Omer commence au lendemain de la fête. On trouvera une autre explication dans le Likouteï Si'hot, à la référence qui a été indiquée dans la note 19.

C'est pour cette raison qu'il cite le verset : "onze jours depuis 'Horev", dans lequel Moché formule une remontrance, prenant l'apparence d'une punition. Mais, en réalité, c'est précisément par ces propos de remontrance que s'exprima l'amour profond de Moché envers les enfants d'Israël. Selon les termes du Midrash<sup>(27)</sup>, "que Moché leur fasse des remontrances, car il les aime".

6. Chavouot est lié au compte de l'Omer. Les Juifs en comptent quarante-neuf jours et le cinquantième est celui de la fête. Comme on le sait<sup>(27\*)</sup>, les quarante-neuf jours de ce compte sont autant de niveaux, quarante-neuf portes qu'ils atteignent par leurs forces propres et par leurs efforts personnels. C'est pour cette

raison qu'ils doivent eux-mêmes compter<sup>(28)</sup> ces jours.

A l'inverse, le cinquantième jour n'entre pas dans le compte des Juifs. Il fait allusion à la cinquantième porte, un niveau qui vient d'en haut et qui est donné par D.ieu à ceux qui ont agi et qui ont atteint tous les niveaux dépendant de leurs forces et de leurs efforts. Ainsi<sup>(29)</sup>, disent nos Sages<sup>(30)</sup>, dont la mémoire est une bénédiction, "quand un homme se sanctifie quelque peu ici-bas, il est largement sanctifié d'en haut".

Tel fut précisément l'argument du Baïtoussi. Le contenu de cette fête, le cinquantième jour, est accordé d'en haut. La préparation à Chavouot doit donc souligner également, non pas l'effort de l'homme,

---

(27) Midrash Devarim Rabba, Parchat Devarim, chapitre 1, au paragraphe 4.

(27\*) On verra le Likouteï Torah, notamment Bamidbar, à la page 10d et à partir de la page 12a, Chir Hachirim, à la page 35c.

(28) Le compte de l'Omer ne change pas le jour et il n'a aucune action sur lui.

---

(29) Néanmoins, le don de la cinquantième porte inclut deux niveaux, dont l'aspect essentiel est sans aucune commune mesure avec les quarante-neuf jours précédant, comme l'explique le Likouteï Torah, Parchat Bamidbar, à la même référence.

(30) Traité Yoma, à la fin du chapitre 3.

mais plutôt la sainteté céleste, le Chabbat qui est “intrinsèquement saint”<sup>(31)</sup> et qui reste donc un jour de plaisir, sans peine<sup>(32)</sup> et sans effort<sup>(33)</sup>.

Les niveaux précédents, les jours de l’Omer sont une préparation, permettant d’être le réceptacle de ce cinquantième jour, de Chavouot, de la cinquantième porte que l’on donne d’en haut. A l’inverse, la fête de Chavouot proprement dite est plus haute que les efforts des hommes. C’est la raison pour laquelle la veille de Chavouot, le jour qui

est le plus proche de la fête, est un temps qui évoque la sainteté que l’on obtiendra pendant cette fête, c’est-à-dire un Chabbat.

7. La fête de Chavouot est “le temps du don de notre Torah”<sup>(34)</sup> et l’on retrouve donc l’équivalent de ce qui vient d’être dit dans la conception qu’il convient d’adopter de la Torah, en son ensemble<sup>(35)</sup>, telle qu’elle est observée par les Baïtoussim. Ceux-ci croyaient en la Loi écrite et ils contestaient la Loi orale<sup>(36)</sup>. La différence entre l’une et l’aut-

---

(31) Traité Beïtsa 17a.

(32) On verra, en particulier, le Likouteï Torah, Parchat Balak, à la page 72a-b.

(33) Le Chabbat, à son tour, présente deux aspects. D’une part, “c’est celui qui fait des efforts, à la veille du Chabbat, qui mangera, pendant le Chabbat”. D’autre part, il y a le plaisir de ce jour. Il en est de même également pour le plaisir. Il y a celui qui découle du repos, à l’issue du travail et le plaisir intrinsèque, comme l’expliquent le Sidour de l’Admour Hazaken, à partir de la page 174d, la séquence de discours ‘hassidiques de 5666, à partir de la page 543, la séquence de discours ‘hassidiques de 5672, tome 2, discours intitulée :

---

“Vois, J’ai placé devant toi”, de même que ceux de 5675 et des années suivantes.

(34) Selon le rituel de la prière de la fête de Chavouot, de même que le traité Pessa’him 68b, le Yerouchalmi, traité Roch Hachana, chapitre 4, à la fin du paragraphe 5, de même que la longue explication du Likouteï Si’hot, tome 8, à la page 21.

(35) On verra le commentaire de nos Sages, dans le Midrash Léka’h Tov sur le verset Pin’has 29, 11, qui dit que, selon les Saducéens, “le don de la Torah n’était pas à Chavouot”. On verra aussi la note 50, ci-dessous.

(36) On verra, notamment, le traité Sanhédrin 33b et le commentaire de Rachi, à cette référence.

re est la suivante. La première est ce que Moché écrivit sous la dictée du Saint béni soit-Il(37). Elle fut entièrement donnée d'en haut et l'intellect, la compréhension de celui qui l'étudie ne sont donc pas déterminants<sup>(38)</sup>, en la matière.

La Loi orale, en revanche, est la partie de la Torah qui présente un aspect rationnel<sup>(39)</sup>. Elle est révélée et transmise par les Sages d'Israël, en chaque génération<sup>(40)</sup> et il convient de la développer<sup>(41)</sup>. Celui qui l'étudie doit investir en elle son propre effort intellectuel, afin d'en révéler des explications nouvelles. A l'in-

verse, rien n'est ajouté et rien n'est retranché à la Loi écrite. Les Baïtoussim croyaient uniquement à la Loi écrite et ils considéraient que la Torah se limite à ce qui a été reçu d'en haut, d'une manière évidente.

Il en fut de même également pour le don de la Torah et tel était précisément l'argument avancé par les Baïtoussim. L'amour du prochain avait conduit Moché à instaurer Chavouot, le don de la Torah, "après le Chabbat", pour en faire un jour de plus sans peine, sans effort, ne procurant que du plaisir, puisque tout est donné d'en haut<sup>(42)</sup>.

---

(37) Traité Baba Batra 15a.

(38) On verra les lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken, chapitre 2, aux paragraphes 12 et 13.

(39) On verra les lois de l'étude de la Torah, même référence, au paragraphe 13 et le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 50, au paragraphe 2, d'après le Maguen Avraham, même référence, au paragraphe 2.

(40) Tout ce qui est introduit par les érudits de la Torah a déjà été donné sur le mont Sinaï, selon, notamment, le traité Meguila 19b, le Yerouchalmi, traité Péa, chapitre 2, au paragraphe 4. Tout ceci est mentionné dans le Likouteï Si'hot, tome 4, à la page

---

1088.

(41) Selon le Zohar, tome 1, à la page 12b. On verra aussi les lois de l'étude de la Torah, à la même référence, chapitre 2, au paragraphe 2, qui emploie l'expression : "développer une explication nouvelle" et Iguéret Ha Kodech, chapitre 26, à la page 145a. On consultera également le Torah Or, à la page 38c.

(42) Ce que le texte dit ici peut être lié à l'explication des Avot de Rabbi Nathan, à la fin du chapitre 5, qui est citée par le Rachbam sur le traité Baba Batra 115b, selon laquelle l'origine des Baïtoussim et des Saducéens et dans l'enseignement d'Antigonos, traité Avot, chapitre 1, à la Michna 3 :

8. Mais, en réalité, la Loi orale fut également donnée sur le Sinaï et ce que les créatures en comprennent, par leur intellect, est effectivement la Torah de D.ieu, mais celle-ci s'introduit alors ici-bas, de sorte que les créatures puissent la comprendre<sup>(43)</sup>.

C'est précisément de cette façon que se réalise la finalité du don de la Torah, la jonction entre les dimensions supérieure et inférieure<sup>(44)</sup>. Quand un homme fait un effort intellectuel dans le but de comprendre une idée de la Torah, c'est alors la Torah de D.ieu qui porte son nom. Elle est sa Torah<sup>(45)</sup>, son propre domaine, certes incomparable aux : "neuf mesures de son Ami"<sup>(46)</sup>, qui lui sont données d'en haut, mais, en tout état de cause, sa mesure personnelle<sup>(46)</sup>, par laquelle il unifie sa

personnalité à la Sagesse de D.ieu, béni soit-Il, "en une union merveilleuse"<sup>(47)</sup>.

L'objectif du don de la Torah est la jonction entre les dimensions supérieure et inférieure. Les domaines "supérieurs", plus hauts que l'homme, doivent donc également être saisis par son intellect "inférieur". Et, l'on se prépare à tout cela en comptant l'Omer, en introduisant son propre effort afin d'être un réceptacle capable d'intégrer la Torah, ce qui a une incidence directe sur le don de la Torah. La 'Hassidout explique<sup>(48)</sup> le verset : "vous compterez cinquante jours"<sup>(49)</sup> en soulignant que les Juifs forgent eux-mêmes le cinquantième jour et ils le rendent lumineux. La révélation de la cinquantième porte, quand la Torah est donnée, est bien le

---

"soyez comme les serviteurs qui servent leur maître sans intention d'en recevoir la récompense". Ainsi, "on peut effectuer le travail tout au long du jour et ne pas recevoir de salaire". Cela veut dire que l'effort reste orienté essentiellement vers la récompense qui vient d'en haut.

(43) On verra le Tanya, au chapitre 4.

(44) Selon les termes du Midrash Tan'houma, Parchat Vaéra, au chapit-

---

re 15 et du Midrash Chemot Rabba, chapitre 12, au paragraphe 3.

(45) Traité Avoda Zara 19a.

(46) Traité Baba Metsya 38a.

(47) Tanya, au chapitre 5, que l'on consultera.

(48) Likouteï Torah, Bamidbar et Chir Hachirim, aux mêmes références et l'on verra la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 3, à la page 996.

(49) Emor 23, 16.

résultat de l'effort des Juifs qui comptent l'Omer. C'est donc effectivement de cette façon que l'on doit se préparer à recevoir la Torah<sup>(50)</sup>.

9. C'est à ce propos que Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï tira une preuve du fait que Moché : "les retarda dans le désert pendant quarante ans". La Torah est une Torah de bonté et ses punitions ont pour but de rincer<sup>(51)</sup> celui qui a mal agi de la trace de la faute. Il en est de même également pour le Décret qui les

contraignit à rester, pendant quarante ans, dans le désert. Il ne s'agissait pas de les punir de la faute des explorateurs, mais, avant tout, de susciter en eux un attachement à D.ieu intense et profond, qui, bien évidemment, ne leur permettait pas de commettre cette même faute encore une fois.

Il en fut ainsi grâce à toutes les épreuves que les enfants d'Israël subirent, par la suite, dans le désert. Ils les surmontèrent et ils parvinrent à la Techouva. Ils s'attachèrent

---

(50) Ce que le texte dit ici permet d'expliquer, selon la dimension profonde de la Torah, la différence entre les Saducéens qui disent que : "le don de la Torah n'a pas eu lieu à Chavouot", comme on l'a indiqué à la note 35 et notre propre affirmation selon laquelle ces deux événements coïncident, d'après les références indiquées à la note 34. La date de Chavouot est fixée par le compte de l'Omer, qui dépend de l'effort de l'homme. Le don de la Torah, en revanche, est indépendant de ce compte. Ainsi, Chavouot peut être le 7 ou le 5 Sivan, alors que le don de la Torah est systématiquement le 6, comme l'explique le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 494, au paragraphe 1. Il transcende donc l'effort des hom-

---

mes, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 3, à la page 996. Les Saducéens en déduisent que le don de la Torah n'était pas à Chavouot, car il ne peut pas être lié à cette fête, dépendant entièrement de l'effort des hommes. Pour notre part, en revanche, nous considérons que Chavouot est le temps du don de notre Torah, car même ce qui, en apparence, échappe totalement à l'effort des hommes dépend, malgré tout, de cet effort, qui permet de l'intérioriser. C'est la raison pour laquelle le don de la Torah, transcendant tout effort, est lié à Chavouot, qui découle directement de cet effort, du compte de l'Omer.

(51) Likouteï Torah, Parchat Matot, à la page 86b, de même que Parchat Nasso, à la page 25c et Parchat Korah, à la page 53d.

ainsi profondément à D.ieu, par un lien que rien ne peut remettre en cause, comme le Rambam l'explique longuement<sup>(52)</sup>, à propos de la qualité de celui qui surmonte l'épreuve et qui devient ainsi comparable à l'homme qui est parvenu à la Techouva.

C'est précisément l'amour profond que Moché éprouvait envers son prochain qui le conduisit à faire tout cela, à vouloir les retarder et à le faire effectivement, afin qu'ils pénètrent dans : "le pays vers lequel sont toujours tournés les yeux de D.ieu"<sup>(53)</sup>, en étant "attachés à l'Éternel votre D.ieu". Pour cela, leur peine et leur effort furent nécessaires<sup>(54)</sup>. Ils tournèrent en rond et ils se déplacèrent dans le désert des nations<sup>(55)</sup>, jusqu'à faire disparaître la faute et le défaut, "il les retarda dans le désert pendant quarante ans".

10. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi Rabbi Yo'hanan Ben Zakai cita au Baïtoussi précisément ce verset : "onze jours depuis le 'Horev", conformément à l'interprétation des Tossafot, précédemment citée : "s'il aimait les enfants d'Israël, pourquoi les retarda-t-il pendant quarante ans, car ils ne parvinrent pas à parcourir cette distance en trois jours, comme ils l'avaient fait ?".

Les enfants d'Israël devaient traverser le désert pour se rendre en Erets Israël, parce que, grâce à leurs voyages à travers ce "désert des nations" et à l'affinement qu'ils leur apportèrent, ils reçurent l'élévation<sup>(56)</sup>, comme on l'a dit. C'est ainsi qu'ils se préparèrent à entrer en Terre sainte, qu'ils devinrent aptes à la recevoir. Car, cette élévation pouvait se manifester de deux façons :

---

(52) Dans ses huit chapitres, au chapitre 6.

(53) Ekev 11, 12.

(54) On verra l'explication du Likouteï Si'hot, tome 18, à partir de la page 345, qui précise la différence entre Moché et Pin'has.

---

(55) On verra le Likouteï Torah, notamment au début de la Parchat Nasso et à la Parchat Masseï, à partir de la page 91b.

(56) On verra le Likouteï Torah, Parchat Masseï, à la même référence.

A) Elle pouvait émaner de la Présence divine, là-haut et donc ne pas subir les limites du monde, ici-bas, ce qui aurait permis de l'obtenir rapidement, sans obstacle. Toutefois, un tel résultat est : "le pain de la honte", car il n'a pas été mérité par l'effort des hommes.

B) Elle pouvait aussi être le fait des enfants d'Israël, ici-bas et, pour que l'avancement dans le désert exerce sur eux l'effet requis, il était alors nécessaire de : "les retarder dans le désert pendant quarante ans"<sup>(57)</sup>. Car, ce sont tous ces voyages et toutes les épreuves les accompagnant qui devaient réaliser l'affinement et l'élévation jusque dans le moindre détail<sup>(58)</sup>.

---

(57) On verra le Likouteï Si'hot, tome 18, à la page 393, qui dit que toutes les étapes, dans le désert étaient, d'emblée, orientées vers l'élévation devant découler de cette descente. Et, l'on consultera cette longue explication.

(58) L'affinement qui vient d'en haut peut aussi se révéler dans les détails et c'est la raison pour laquelle ils parcouraient cette distance en trois jours, qui sont trois voyages différents, chacun correspondant à une journée spécifique. Comme l'explique le Or Ha Torah, Parchat Devarim, à la page 18, ces trois jours sont le pendant des

C'est donc là ce que Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï expliqua au Baïtoussi. Selon ce dernier, il fallait connaître la réussite et pouvoir entrer en Erets Israël au plus vite. Et, il devait en être ainsi grâce à une révélation céleste, afin que les enfants d'Israël connaissent le plaisir. Mais, Moché les maintint dans le désert pendant quarante ans, car l'amour profond qu'il éprouvait pour chacun le conduisait à faire en sorte que les enfants d'Israël soient en mesure de servir D.ieu par leur propre effort.

C'est en ce sens que le verset : "onze jours depuis le 'Horev" est bien la synthèse des propos préalables de remontrance, que l'on trouve dans le verset précédent<sup>(59)</sup>. En

---

mondes de Brya, de Yetsira et d'Assya. Néanmoins, quand l'élévation vient d'en haut, elle ne possède pas la qualité de l'effort des hommes et, en outre, l'élévation du monde, ici-bas, n'est pas parfaitement réalisée.

(59) Ces remontrances furent faites, parce que : "il mentionna ici tous les endroits dans lesquels ils avaient défié D.ieu", selon le commentaire de Rachi, au début de la Parchat Devarim. Or, "onze jours depuis le 'Horev" n'est pas le nom d'un endroit en lequel se produisit un tel défi.

(60) On verra aussi la longue explica-

effet, “que les remontrances soient faites par Moché, qui les aime”, car ses propos devaient les conduire à la Techouva, par leur propre effort<sup>(60)</sup>. C’est précisément pour cette raison qu’ils traversèrent le désert pendant quarante ans.

Or, il en est de même pour la longueur de ce dernier exil, qui a pour objet d’affiner les Juifs, de les rendre aptes à recevoir la délivrance, y compris par leur propre existence. Aussi, lorsque les Juifs accomplissent tout cela au plus vite, ils acquièrent le mérite qui

leur permet de : “hâter”(61) leur affinement. Dès lors, la délivrance peut se révéler en cumulant ces deux qualités à la fois, c’est-à-dire en étant à la fois : “en son temps”(61), afin d’apporter l’élévation jusque dans le moindre détail et : “Je la hâterai”(61), grâce à l’intervention céleste.

Bien plus, on sait que toutes les dates limites de la délivrance sont d’ores et déjà dépassées<sup>(62)</sup>. On peut donc obtenir la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h, très bientôt et véritablement de nos jours.

\* \* \*

---

tion du Likouteï Si’hot, tome 19, à partir de la page 13, qui établit un lien entre les remontrances et le livre de Devarim, que Moché prononça de lui-même, selon le traité Meguila 31b et le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 20c, qui fait référence à l’effort introduit ici-bas. On consultera cette longue explication. On notera que la différence entre Devarim et les quatre premiers livres est celle qui existe entre la Loi orale et la Loi écrite, comme l’explique le Likouteï Si’hot, tome 9, à la page 32, dans la note 52 et les références indiquées.

---

Ceci permet de mieux comprendre pourquoi Rabbi Yo’hanan Ben Zakai cita précisément ce verset, du livre de Devarim. De la sorte, il soulignait encore plus clairement que Moché voulut conduire les enfants d’Israël à introduire leur effort personnel, à l’image de la Loi orale.

(61) Traité Sanhédrin 98a et l’on consultera, dans le Chaarei Ora, la fin du discours ‘hassidique intitulé : “On le fera venir, portant le vêtement royal”.

(62) Traité Sanhédrin 97b.